



Évaluation des apprentissages en langue et culture d'origine dans les bulletins scolaires

En fin d'année scolaire, **soit le vendredi 7 juin 2024 au plus tard**, les ELCO transmettent les évaluations des apprentissages de leurs élèves au corps enseignant de l'école publique genevoise par courrier électronique.

Les enseignantes et enseignants titulaires de classe reportent les informations dans GECO.

- **Pour les élèves de 1P à 3P**

Un bref commentaire (150 caractères maximum, espaces compris) mentionnant le fait que l'élève a suivi les cours LCO peut être transmis à l'attention du titulaire de la classe genevoise. Il doit être rédigé en français et ne peut être transmis que par courriel.

Exemple : *Ania a suivi les cours d'arabe durant toute l'année scolaire. Elle s'est montrée très intéressée et a fait de grands progrès dans son expression orale.*

La ou le titulaire l'intègre dans l'espace dédié.

- **Pour les élèves de 4P à 8P**

La rubrique « Évaluation en langue et culture d'origine (LCO) » qui apparaît dans le bulletin certifiant de fin d'année permet d'introduire une appréciation ou une note ainsi qu'un éventuel commentaire.

Appréciation ou note

Afin d'harmoniser les pratiques, il est demandé aux enseignantes et enseignants de langue et culture d'origine (ELCO) d'évaluer les apprentissages de leurs élèves en fin d'année selon l'une des trois modalités utilisées dans l'enseignement public genevois :

- a. Appréciation de la progression de l'élève :
très satisfaisante : **TS** / satisfaisante : **S** / peu satisfaisante : **PS**
- b. Appréciation du niveau des connaissances ou des compétences de l'élève :
atteint avec aisance : **AA** / atteint : **A** / presque atteint : **PA** / non atteint : **NA**
- c. Note :
Les notes s'inscrivent sur une échelle allant de 6 (maximum) à 1,5 (minimum).
Une précision supérieure au dixième n'est pas autorisée.

Commentaire

L'ajout d'un commentaire (425 caractères maximum, espaces compris) est facultatif. Il doit être rédigé en français et ne peut être transmis que par courriel.